



Réponse de la CGT-INRA à une lettre de Marion Guillou qui ne lui est pas adressée...

(Fait à St Cyr L'Ecole, le 08 mars 2004)

Consultable sur notre site web : <http://www.inra.fr/intranet-cgt>

Madame Guillou s'est adressée aux Directeurs d'Unité et seulement à eux alors que nous sommes tous concernés.

Ainsi, la menace de démission prochaine de leurs fonctions administratives des DU signataires de la pétition "Sauvons la Recherche" est prise au sérieux, sans doute le nombre total de signataires, personnels de toutes catégories, techniciens, ingénieurs, chercheurs, y compris non statutaires, de tous les organismes de recherche publique, "finalisée" ou non, y est pour beaucoup : plus de 60 000 au 8 mars 2004.

La question posée par la pétition de tous les personnels de l'INRA en décembre 2003 demeure : le gouvernement va-t-il revenir enfin sur les mesures régressives prises depuis 2 ans ? Au lieu de supprimer des emplois, va-t-il non seulement les rétablir mais en créer de nouveaux pour faire face aux besoins d'une recherche au service de tout le pays ?

Jusqu'à présent, ce gouvernement a surtout montré, d'abord par la rétention de crédits votés pour 2002, puis par les budgets des années 2003 (amputé en mars) et 2004, une volonté drastique de désengagement de l'État envers la recherche publique et de précarisation de ses personnels titulaires, y compris à l'INRA.

Situation budgétaire de l'INRA

Le message de Mme Guillou est clair, "l'Institut a été conduit à limiter les dépenses courantes, hors salaires, pour 2004 à un niveau inférieur de 9% au chiffre de 2003 (lui-même amputé le 14 mars 2003 de 9,4%)". Ces chiffres ne prennent pas en compte les effets de l'inflation qui est loin d'être nulle en général (10% en 3 ans) et encore plus marquée pour les matériels et fournitures couramment utilisés en recherche. Autant dire que la situation devient réellement dramatique au niveau des laboratoires, des services "d'appui" ou des unités expérimentales, les responsables d'unité se voient contraints à la "débrouille" et tous les personnels avec eux.

L'annexe au message montre que depuis 2 ans, la part des ressources propres a crû pour atteindre voire dépasser 65 % des dépenses réelles de l'INRA. Cela signifie que la part réelle des ressources propres atteint 75%, voire 95% dans certains labos, est-il responsable de vouloir encore accroître ce taux ?

Situation de l'emploi

Là aussi, le message est limpide, "non renouvellement de 111 postes de titulaires (25 CR1, 31 IR2 et 55 postes de catégorie B et C) ... accompagné d'une dotation représentant 64% du coût des postes supprimés, destinée à l'embauche de CDD (3 à 5 ans) de catégorie A". Autrement dit, la disparition en 2004 des postes de toutes catégories C, B et A, qui s'ajoute à la suppression nette de 44 emplois en 2003 (suppression de 13 CR2, 3 DR2 et 64 AGT et création de 16 IR et 18 IE), est passée directement en "pertes et profits".

La "compensation en CDD" risque d'être amère aussi bien pour les unités qui devront fonctionner avec moins de personnel que pour les jeunes embauchés précaires qui se verront remerciés au bout de 3-5 ans après avoir été pressés comme des citrons, sans parler de ceux qui ne seront pas embauchés du tout ! Mme Guillou, notre Jeanne d'Arc, aurait entendu les tutelles lui parler du dégel de 50 postes ITA, devenus - dans un rectificatif - 20... soit seulement 1 sur 6 des postes supprimés.

Réflexion sur l'avenir de la recherche

A travers sa politique budgétaire depuis deux ans, le gouvernement donne les grandes lignes de l'orientation qu'il entend suivre en matière de recherche : les dotations des laboratoires régressent nettement sur deux ans.

L'utilisation du concept de "dépenses" dans la présentation du budget en mélangeant dotation d'État et ressources propres, de l'année ou en report, tente de masquer la chute brutale de la dotation d'État.

L'objectif déclaré du gouvernement, de juste maintenir le niveau des dépenses de 2002 (brutalement amputé par la rétention de crédits), est totalement insuffisant. C'est environ de 10 % par an qu'il faudrait augmenter les moyens (financiers et humains) pour atteindre 3 % du PIB en 2010.

Avec la politique du gouvernement d'accroître les ressources sur contrats et de baisser les crédits récurrents, le choix d'une stagnation des dépenses enlève progressivement aux organismes les moyens d'avoir d'une véritable politique scientifique (cohérente et indépendante) et les transforme en Agences de moyens, les orientations étant déterminées par des contrats externes. Gouvernement et entreprises décideront quels thèmes de recherche survivront. Là-dessus, ils ne lâchent rien. Ça empirerait avec la création d'une agence nationale de la recherche scientifique.

Ajouté à cela, la forte limitation des reports est un moyen supplémentaire de livrer, pieds et poings liés, les équipes et les organismes, financièrement affaiblis, au dirigisme de l'État et au pilotage par les entreprises.

Comment réagir rapidement aux thématiques émergentes, lancer un thème nouveau ou changer un appareillage obsolète si la moindre panne d'appareil oblige à aller quémander un contrat industriel, ou à attendre le prochain appel d'offre du ministère ou de l'Europe pour lancer (peut-être) un sujet.

Enfin, l'abandon par le gouvernement du principe des Autorisations de Programme (AP) est un symbole politique fort. Les AP ont été créées pour rendre la fonction publique dynamique, pour pallier les inconvénients de "l'annualité budgétaire" en donnant aux rouages de l'État une "visibilité" à trois ans des moyens qu'ils auront pour développer une politique. Effectivement, quelle est l'utilité aujourd'hui d'AP pour les EPST et leurs labos, dès lors que toutes les orientations se décideront ailleurs ?

Le gouvernement cherche à embrouiller les choses, à gagner du temps et faire croire qu'il lâche du lest en direction de la recherche publique. Il n'en est rien : tout ce qu'on a c'est des promesses pour 2005. Plus que jamais notre revendication centrale, c'est d'obtenir les 550 postes de titulaires (chercheurs et ITA) supprimés et des augmentations de crédits qui ne se résument pas à restituer l'argent ôté aux organismes en 2002 et 2003 : a minima le budget 2004 doit être supérieur à celui de 2002.

Le 9 mars est une grande journée de mobilisation :

Restons vigilants pour ne pas céder aux sirènes qui voudraient nous faire croire que le gouvernement répond aux revendications.

Le gouvernement est préoccupé par l'intense mobilisation.

Le préalable à d'éventuels « États Généraux », c'est la restitution des 550 postes et des crédits supprimés.

Annexes :

Le message de la directrice générale aux directeurs d'unité de l'INRA (daté du mercredi 3 mars 2004)

Cher (e) Collègue,

Dans le contexte de débats qui caractérise actuellement la recherche française, nombre d'entre vous ont souhaité me faire part de leur inquiétude sur l'avenir, soit directement, soit à travers le canal de leur président de centre ou de leur conseil de département. Certains ont signé la pétition lancée par le collectif "Sauvons la recherche".

Vos messages soulignent votre attachement à votre métier et votre souci d'offrir aux chercheurs dont la responsabilité vous a été confiée, les moyens de remplir leurs missions de service public.

En ce sens, le collège de direction et moi-même sommes très sensibles à vos différentes démarches.

Pour éclairer votre réflexion, je souhaite vous apporter des informations les plus objectives possible, relatives successivement :

- à la situation budgétaire réelle de l'Institut,
- à la situation de l'emploi à l'INRA,
- à la réflexion demandée par le ministère en charge de la recherche dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation sur la recherche.

Situation budgétaire réelle de l'Institut

Mon premier souhait est de rappeler en quelques chiffres la situation budgétaire réelle de l'INRA en ce début d'année 2004 afin que celle-ci soit connue et comprise de façon homogène dans tout l'institut. Je rappelle donc que nous venons de recevoir, comme ceci avait été convenu lors de l'approbation de notre budget par le Conseil d'Administration, le versement de l'ensemble des crédits dus au titre de 2002. Malgré ceci, l'insuffisance de crédits de paiement pour 2004 a conduit la direction à proposer au Conseil d'administration de faire des choix difficiles. Pour faire face à nos engagements pluriannuels (constructions de laboratoires inscrites dans les contrats de plan Etat-Région, opérations de gros équipement, engagements dans des grands programmes nationaux, ...), l'Institut a ainsi été conduit à limiter les dépenses courantes, hors salaires, pour 2004 à un niveau inférieur de 9% environ au chiffre de 2003 (1).

Cet effort obligatoire ne va pas toucher également tous les secteurs : les départements de recherche subissent une réduction de leurs crédits globaux de 4,5%, ainsi qu'une réduction de la dotation spécifique aux UMR, désormais limitée aux quatre premières années qui suivent la création de ces unités. D'autres secteurs, tels que l'appui à la recherche, ou l'animation des directions scientifiques connaissent une réduction beaucoup plus forte, de l'ordre de 15%. La rubrique la plus affectée est l'entretien lourd, annulée en 2004 après, il faut le rappeler, des efforts soutenus et en croissance, depuis 1997. En revanche, les équipements lourds arbitrés en 2003 au titre de 2004 seront honorés et de nouveaux arbitrages seront effectués au titre de 2004 (1M€) et de 2005 (2M€).

Nous allons donc devoir, en 2004, stabiliser les dépenses totales de l'Institut, alors que d'importantes augmentations de ces dépenses avaient été permises au cours des années passées (+28 % entre 2000 et 2003), essentiellement par une augmentation des ressources propres et une diminution des reports de fin d'année. Sachant que ces reports sont maintenant parvenus à un niveau très raisonnable, j'utilise la présente occasion pour vous remercier des efforts que vous avez collectivement accomplis afin que nous parvenions à cette situation correcte de clôture. Sachez qu'elle a beaucoup compté pour obtenir le versement des crédits encore dus à l'INRA au titre de 2002. Je vous joins en annexe les données pluriannuelles relatives aux ressources et aux dépenses de l'INRA afin que vous ayez une vision globale de la situation budgétaire de l'INRA.

Situation de l'emploi

L'annonce du non-renouvellement de 111 postes de titulaires au budget 2004 (25 CR1, 31IR2 et 55 postes de catégorie B et C, dont 10 sur budget du ministère de l'agriculture) a déjà été largement diffusée dans l'Institut. Cette suppression est accompagnée d'une dotation budgétaire représentant 64% du coût des postes supprimés, destinée à l'embauche de personnes de catégorie A(2) employées sur contrats pluriannuels (3 à 5 ans).

Il convient là encore de bien préciser le bilan exact de ces opérations pour l'INRA en 2004. Sachant en effet qu'un certain nombre de postes de titulaires de catégories A étaient jusqu'à ce jour "gagés" pour l'emploi de contractuels, l'ouverture de postes contractuels dans ces catégories libère, de fait, des possibilités de recrutement de titulaires qui viennent compenser, en partie au moins, les suppressions. C'est ainsi que 62 CR et 55 DR pourront effectivement être recrutés en 2004, contre 59 et 43 en 2003 ; les promotions de CR2 en CR1 et de DR2 en DR1 seront identiques sur les deux années.

Par ailleurs, selon les informations qui viennent de nous être transmises par le ministère en charge de la recherche, et dans le cadre des mesures annoncées le 27 février dernier, une dotation financière nouvelle devrait nous

permettre de "dé-gager" une cinquantaine de postes complémentaires de titulaires ITA (dont une trentaine d'ingénieurs), selon des modalités qui restent à préciser avec notre tutelle.

Je rappelle enfin que la transformation de 80 postes d'AGT en 62 postes de TR, opérée à notre demande, contribue à une requalification des emplois et permet de maintenir globalement les possibilités de promotion par concours interne à 142 en 2004, contre 159 en 2003.

Au-delà de cette situation conjoncturelle de 2004 qui n'est donc pas défavorable à l'emploi scientifique à l'INRA, il est clair que l'évolution future de l'emploi est un des points les plus importants pour la recherche qui appelle une réflexion approfondie au sein de notre organisme.

Réflexion nationale précédant le projet de loi d'orientation sur la recherche

Par un courrier adressé aux organismes le 10 février dernier, Madame Haigneré vient de faire savoir qu'elle souhaite recueillir rapidement l'analyse et les propositions des organismes, sur le dispositif de recherche français et le rôle que chacun doit y jouer. Les thèmes à aborder couvrent tous les aspects d'organisation de la recherche tels que l'emploi scientifique, l'organisation territoriale de la recherche, son organisation intrinsèque (articulation entre structures et programmation), le rôle des organismes au niveau européen et la valorisation de la recherche. Pour élaborer la réponse spécifique de l'INRA, nous allons organiser au sein de l'Institut une réflexion centrée sur les points qui nous semblent particulièrement importants pour l'avenir et l'évolution d'un organisme public de recherche finalisée.

J'ai souhaité, en vous apportant ces informations, vous aider à élaborer votre propre opinion sur ce qu'est actuellement la situation réelle de notre établissement, dans le contexte national de la recherche. Je souhaite maintenant que nous puissions continuer à oeuvrer ensemble au service des missions auxquelles nous sommes si attachés.

Avec mes cordiales salutations,

Marion Guillou

(1) La comparaison étant faite par rapport au budget 2003 réellement disponible après l'annulation budgétaire du printemps 2003

(2) Le chiffre de 92 CDD annoncé correspond à une embauche théorique au 1er échelon des catégories CR2 ou IE ; le chiffre réel sera fonction des classements retenus en pratique pour les embauches.

Nouveau message (rectificatif) de la direction générale de l'INRA (daté du vendredi 5 mars 2004)

Dans le respect de l'esprit de mon précédent courrier à votre attention, je souhaite partager avec vous une information la plus exacte possible.

Suite à une mauvaise interprétation de notre part des informations données par le ministère chargé de la Recherche, une erreur s'est glissée dans ce courrier : ce sont, non pas une cinquantaine, mais 20 emplois statutaires supplémentaires qui sont attribués par le Ministère.

Avec toutes mes excuses pour cette erreur,

meilleures salutations,

Marion Guillou.